

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 8 octobre 2003, intitulée: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer, en complément à la proposition PR-240, l'aménagement de points centralisés permettant la récupération la plus complète des déchets;
- de veiller à ce que cet aménagement et ces équipements correspondent à un concept identifiable de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève sensibilise ses habitants au problème du tri des déchets et de la récupération depuis plus de dix ans. A cet effet, elle investit un budget variant, par année, de 200 000 à 300 000 francs.

Chaque catégorie de déchet fait l'objet d'une sensibilisation à la population et il en résulte une documentation explicative et incitative.

Les collectes actuellement organisées sur la commune se font, d'une part, en porte à porte concernant les ordures ménagères, les matières organiques (compost) et le papier et, d'autre part, par le biais de 109 sites de tri sélectif des déchets en divers points de la ville. Ces sites permettent la collecte sélective du verre, du PET pour 49 d'entre eux, des piles, de l'aluminium, du fer blanc, ainsi que des textiles. Il est prévu, dans le courant de l'automne 2008, d'installer également des conteneurs permettant la récupération des capsules en aluminium pour le café.

L'exiguïté et l'encombrement des sous-sols du territoire de notre ville ne permettent pas d'envisager des extensions de ces centres de tri au-delà d'une certaine limite. Probablement que, dans les cinq prochaines années, nous aurons atteint un point de saturation.

Il n'est pas non plus possible d'envisager d'autres levées en porte à porte avec des véhicules de la Voirie – Ville propre pour d'autres fractions de déchets, car la majorité des immeubles bâtis ne peut pas étendre le stockage de conteneurs, limitant ainsi les possibilités de levées des fractions différenciées. Cette problématique n'est pas unique à la Ville de Genève; toutes les villes ayant des quartiers anciens ou historiques rencontrent exactement les mêmes problèmes.

Le service Voirie – Ville propre étudie en permanence toute possibilité d'aménagement concernant les sites de tri sélectif des déchets et tente de proposer à la population de la ville les meilleures conditions relatives aux diverses fractions collectées. Périodiquement, des essais sont faits afin d'évaluer la cohérence de nouvelles collectes.

En automne prochain, un concept d'identification des sites de collecte sera mis en place. L'étude est actuellement terminée et il convient d'en organiser le financement. Dans une première phase, 35 totems, permettant une meilleure identification des lieux avec un emplacement réservé pour de l'information communale concernant les diverses collectes, seront implantés sur les sites les plus sensibles.

Enfin, la Voirie – Ville propre est régulièrement en contact avec ses homologues des communes genevoises afin de partager ensemble leurs expériences et signaler les divers problèmes rencontrés en matière de propreté et de collecte des déchets.

A souligner aussi que des liens ont été établis avec diverses villes suisses et étrangères permettant ainsi de procéder à des comparaisons intéressantes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 5 mars 2008.